

«La violation du secret des affaires va devenir un délit»



Pour Olivier Buquen, délégué interministériel à l'intelligence économique, «Le plus dur est de trouver un juste équilibre entre naïveté et paranoïa.»

© Jérôme Chatin

La Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE) assure une triple mission : veille stratégique, soutien à la compétitivité des entreprises, notamment par l'innovation et par l'influence à l'international, et sécurité économique.

Y a-t-il une montée des [attaques de guerre économique](#)?

Logiquement, oui, car la concurrence internationale ne cesse de s'intensifier avec la mondialisation. On estime à un millier par an le nombre d'attaques significatives contre des entreprises françaises. Ce chiffre exclut celles dont les sociétés ne veulent ou ne peuvent parler pour préserver leur image, ou celles qu'elles n'ont pas identifiées. Il est en hausse régulière en raison de l'apparition de nouvelles formes de menaces, portées notamment par les nouvelles technologies.

Quelles formes prennent ces actions?

D'abord, [les attaques des systèmes informatiques](#), pour y chercher des données ou y introduire un virus. Quand une société fait réaliser un audit informatique, il révèle quelque chose dans 100 % des cas ! Cela concerne ensuite l'«[e-réputation](#)» : on s'appuie sur les réseaux sociaux pour répandre une rumeur. Le laboratoire ophtalmologique français Théa a ainsi vu circuler une fausse étude concernant l'un de ses produits, montée par un concurrent monégasque qui, depuis, a été condamné. Les réseaux sociaux sont une mine de renseignements professionnels que les salariés fournissent de bonne foi. Des sites vendent des rapports de stage parfois riches d'informations sur les recherches en cours. On voit aussi une montée en puissance du harcèlement judiciaire, surtout envers les petites entreprises, que des concurrents tentent d'épuiser financièrement en multipliant les procédures.

La France progresse-t-elle en termes de protection de ses entreprises et de ses savoir-faire?

Oui, et la création de la D2IE, en 2009, en est un signe fort. De plus en plus, les pouvoirs publics intègrent l'intelligence économique dans leurs réflexions, conscients que sa finalité est de protéger et de développer la compétitivité des entreprises, donc l'emploi. Un projet de loi sur ces questions, piloté par la D2IE à la demande du gouvernement, devrait être présenté au Parlement au premier semestre 2013. Il institue un nouveau délit : la violation du secret des affaires, qui existe depuis 1996 aux Etats-Unis. Ce texte aura aussi un volet préventif et pédagogique donnant au chef d'entreprise des outils pour identifier les informations clés de sa société et bâtir des stratégies de défense, pas forcément coûteuses.

Comment améliorer la prise de conscience des entreprises?

«La violation du secret des affaires va devenir un délit»

Par une accélération de la politique de formation, déjà engagée par des organismes publics, les chambres de commerce ou les fédérations professionnelles. Il est aussi utile de former «en amont» : en 2010, le gouvernement a acté le principe d'une généralisation de l'enseignement de l'intelligence économique à tous les étudiants de l'enseignement supérieur dès la rentrée 2013. Depuis 2011, une trentaine d'écoles de commerce ou d'ingénieurs et d'universités l'expérimentent. Autre exemple : avec l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, nous menons un programme de formation de formateurs en sécurité économique. Et nous publions un Guide du routard de l'intelligence économique, afin de diffuser simplement et concrètement ce concept essentiel pour notre économie. Mais il reste beaucoup à faire. Le plus dur, en matière de sécurité, est de trouver un juste équilibre entre naïveté et paranoïa, et de placer le curseur au bon niveau. Ce qu'on appelle la vigilance.